

GROUPE DE TRAVAIL

ENVIRONNEMENT

MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITE, SOLS ET SOUS-SOLS

Jeudi 12 février 2009

Monsieur SERGENT ouvre la séance et indique que cette quatrième séance du groupe Environnement sera consacrée aux milieux naturels, à la biodiversité, aux sols et sous-sols. Il passe la parole au cabinet ALFA V2R.

Madame LEFEBVRE souligne qu'il conviendra dans un premier temps de définir ce qu'est la biodiversité. Elle rappelle les textes du Code de l'Urbanisme qui visent à garantir une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels urbains, périurbains et ruraux. Elle indique ensuite que le SCOT est soumis au respect d'un certain nombre de principes dont le respect de l'environnement.

Le SCOT doit également être compatible avec la charte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et avec le schéma départemental d'aménagement de l'eau Artois-Picardie ainsi qu'avec les trois schémas d'aménagement et de gestion des eaux concernés par le territoire, à savoir : ceux du Boulonnais, de l'Audomarrois et de la Canche.

Qu'est-ce que la biodiversité ? Celle-ci recouvre trois aspects.

- La diversité génétique : au sein d'une même espèce, il y a une variabilité au sein du patrimoine biologique mais qui assure la persistance de l'espèce ;
- La diversité spécifique : il s'agit de l'ensemble des espèces présentes, de leur répartition, de leur effectif ;
- La diversité éco-systémique ou écologique : les espèces ont entre elles des relations, par exemple des relations de prédation mais elles ont également des relations avec le milieu naturel.

Dès lors, préserver la biodiversité, c'est également préserver des espèces et des milieux naturels.

Il y a un 1,7 million d'espèces connues dans le monde mais on estime entre 5,5 millions et 20 millions le nombre d'espèces dans le monde. 10 % de la flore nationale et 21 % de la faune vertebrée nationale sont menacées d'extinction.

Depuis 1800, 119 espèces ont disparu soit plus d'une tous les deux ans en moyenne. Les causes de ces disparitions sont multiples. Ce peut être évidemment la mortalité directe mais également les destructions par comblement des zones humides, la pollution domestique,

l'urbanisation croissante, le maillage routier, l'agriculture intensive. Beaucoup de ces phénomènes ont tendance à morceler les territoires. Il devient donc difficile pour les espèces de passer d'un espace à un autre. Ce qui garantirait leur survie.

Il faut également intégrer la notion de rareté car il y a des milieux très rares qui disparaissent. Sur notre littoral entre 1963 et 2005, sur la partie comprise entre le littoral et l'A16, plus de 50 % des terrains naturels ont changé d'affectation. De 1963 à 2005 toujours, 3226 hectares de surfaces agricoles ont été perdus dont 2310 hectares affectés à l'urbanisation. Cependant, il n'y a pas eu de perte de surfaces naturelles mais il y a une augmentation des parties boisées.

Sur notre territoire, il y a une certaine diversité des éco-systèmes : le littoral et le milieu marin avec 26 kilomètres de côte. Il faut savoir que le stock sédimentaire diminue globalement :

- Les coteaux calcaires, qui abritent des pelouses riches d'une faune et d'une flore spécifiques. Mais malheureusement les coteaux sont délaissés par l'agriculture et souvent plantés.
- Les bois : il y a trois massifs forestiers couvrant plus de 4700 hectares avec les forêts de Desvres, Boulogne et Hardelot.
- Le bocage, avec ses haies, mares, prairies. Le bocage est souvent issu de délaissement par l'agriculture de certains secteurs.
- Il y a ensuite les rivières comme la Liane, le Wimereux, leurs affluents et les fossés, des zones humides avec des mares, des milieux anthropisés où l'homme est intervenu avec notamment les églises, les châteaux, les manoirs, les fermes, les granges, les murets qui accueillent souvent des espèces qui ont perdu leur espace premier.

Le territoire connaît un certain nombre de protections. Les territoires gérés par Eden 62, ceux appartenant au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, les forêts publiques qui bénéficient du régime forestier géré par l'Office National des Forêts, celles couvertes par un arrêté préfectoral de protection du biotope, les réserves biologiques forestières, les réserves naturelles régionales, le site d'intérêt communautaire « Natura 2000 » et les espaces concernés par la Loi Littoral. Il y a même également une zone de protection spéciale dans le cadre de la Directive Oiseaux.

S'il y a des protections, il y a également de nombreux inventaires des espèces et des espaces. Aux sites déjà cités, il faut ajouter les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 et 2, qui représentent des surfaces considérables : 32520 hectares sur le territoire du SCOT. Ce qui fait que notre territoire est assez bien placé en terme de protection des espèces et des espaces et d'inventaires.

Les espèces végétales ont également été recensées par secteur. Certaines sont particulièrement riches. Il est important de renforcer le réseau écologique. Il y a des zones nodales, ce qu'on peut appeler des cœurs de nature, par exemple des coteaux calcaires, et pour les relier entre eux, il faut des corridors biologiques existants ou à créer. Ce peut être des éléments continus ou linéaires. Les différents éléments de connexion vont être regroupés dans une trame verte et une trame bleue. Cette définition de trame verte et de trame bleue étant une première amorce du respect de ces connexions entre les zones nodales.

L'aménagement du territoire n'est pas sans conséquence sur le patrimoine naturel avec des effets directs tels que la destruction d'espèces, de milieux naturels, de corridors biologiques, le morcellement du territoire, la perte de l'identité éco-paysagère et avec également des effets induits : la sur-fréquentation et donc le dérangement, le piétinement sur des espaces aménagés mais aussi leurs abords, les pollutions, les détritiques.

La création de zones de refuge est également un facteur de renforcement de la biodiversité. Le cas de Landacres et des zones d'activités de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est mis en avant avec 315 espèces végétales présentes soit 150 % de plus qu'en 1997-1998, dont 9 espèces protégées, 108 espèces d'oiseaux.

Sont également présentés les acteurs de cette préservation de la biodiversité sur les territoires. Ils sont nombreux : des chasseurs au Groupe Ornithologique Nord-Pas-de-Calais en passant par les institutions comme le Conservatoire des Espaces Littoral et des Rivages Lacustres, Eden 62, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, l'Office National des Forêts.

Pour éviter de porter atteinte à la biodiversité, il faut mener des études paysagères et environnementales qui bénéficient d'ailleurs d'un financement du Parc Naturel Régional. L'utilisation des Plans Locaux d'Urbanisme constitue un bon outil ainsi que le schéma des trames vertes et bleues régionales.

Des actions de sensibilisation sont menées : Aréna et Nausicaa pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les sorties nature d'Eden 62, les chantiers nature « Plantons le décor », ainsi que des formations grand public.

Après ces actions, davantage liées au volet de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, il y a également les actions relatives à la gestion, comme l'opération « Grand Site », la gestion d'espaces naturels par Eden 62, le Parc, la gestion différenciée des bords de route et des espaces verts.

Sur le plan des enjeux, il faut donc identifier les zones à protéger impérativement mais il faut aussi identifier des zones où le développement intégrera des prescriptions particulières : zones tampon, corridors biologiques, gestion alternative des eaux pluviales.

Monsieur SERGENT reprend la parole et souhaite après cet exposé complet ouvrir le débat.

Monsieur DERRAR souligne qu'il est très sensible à la notion de corridors biologiques. Il indique que, même dans une commune, il est possible de travailler sur ces corridors biologiques et il prend notamment l'exemple des fossés mais également des chemins.

Il est intéressant de créer des liaisons par les chemins entre territoires en donnant l'impression dans le Boulonnais d'être toujours dans la nature. Il est en passe de faire reconnaître une réserve naturelle régionale volontaire dans sa commune et se demande pourquoi il ne pourrait pas exister des réserves éclatées.

Il indique qu'au-delà de la nature, il faut aussi parler d'urbanisation. Il faut protéger des espaces collectifs de détente, ce qui permettrait aux gens de ne plus avoir besoin d'avoir de trop grands terrains chez eux.

Madame MERLOT estime que ces destructions d'espèces s'expliquent aussi par les guerres, la suppression des haies pour l'agriculture et dans les vingt dernières années de la croissance de la pollution.

Monsieur SERGENT souligne en effet qu'aujourd'hui, on est plus attentif à l'utilisation des pesticides. On replante.

Monsieur MASSET souligne néanmoins qu'il y a encore des éléments inquiétants et on trouve par exemple de plus en plus de nitrates.

Monsieur SERGENT ajoute la question de la déréglementation climatique.

Monsieur DELBECQ revient sur la question de l'urbanisation et notamment de la densité. Il évoque le SCOT de la Terre des 2 Caps dont la progression est différée car certaines communes sont opposées à la logique de la densité.

Monsieur SERGENT reconnaît en effet qu'il faudra beaucoup de pédagogie et qu'il y a également des problèmes financiers liés au foncier qui est ou non urbanisable.

Sur la question des fossés, Monsieur DERRAR souligne qu'après la politique du « tout-tuyau », on s'aperçoit aujourd'hui que les fossés coûtent beaucoup moins chers.

Monsieur MABILLE déplore que certains petits agriculteurs, lorsqu'ils arrêtent leur activité, ont tendance à boiser leurs terres de manière à bénéficier des revenus de la chasse.

Il constate également que lorsque des particuliers vendent des terrains, l'arrière des parcelles, qui est souvent moins plat, n'est pas toujours entretenu. Il vaudrait mieux que ces arrières de parcelles appartiennent aux communes.

Monsieur SERGENT confirme en soulignant qu'il serait bon que les communes aient accès aux bords des ruisseaux.

Après cette réunion au sujet ardu, Monsieur SERGENT remercie les présents et lève la séance.

Etaient présents :

- Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Maire de Condette
- Monsieur Christian PRUVOST, Adjoint au Maire d'Henneveux
- Monsieur Jean-Paul ANSEL, Adjoint au Maire de Pittefaux

- Madame Murielle DELATTRE, Adjointe au Maire Saint Etienne au Mont
- Madame Jeanne KOSTRZ, Boulogne Développement Côte d'Opale
- Monsieur Philippe CLABAULT, Adjoint au Maire de Selles
- Monsieur Joël MABILLE, Mairie de Bournonville
- Monsieur Lionel ROUILLE, Communauté de communes de Desvres et Samer
- Monsieur Pierre LEVISSE, Chargé de mission Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- Monsieur Alain DENEUVILLE, Chargé d'Etudes Conseil Général du Pas-de-Calais
- Monsieur Olivier DELBECQ, Directeur Général de Boulogne-Développement Côte d'Opale
- Monsieur Michel SERGENT, Vice-Président de la Communauté de Communes de Desvres-Samer
- Madame Christel ROMULUS, Chef de Projet SCOT Boulogne-Développement Côte d'Opale
- Monsieur Philippe MASSET, Technicien D.D.A.F. Pas-de-Calais
- Madame Lucette MERLOT, Adjointe au Maire de Neufchâtel-Hardelot
- Monsieur Jules HUMIERES, Maire de Belle-et-Houllefort
- Monsieur Lilian DACQUIN, Adjoint au Maire de Desvres
- Madame Brigitte DE PREMONT, Maire de Bellebrune
- Monsieur Bernard GLAVIEUX, Conseiller Municipal de Condette